



Nanterre, le jeudi 15 novembre 2012

SNUipp 92

Monsieur le directeur Académique,

En préambule de la circulaire départementale qui présente le plan de formation continue, vous réaffirmez l'importance de la formation des enseignants, qu'il s'agisse de la formation initiale ou continue. Nous ne pouvons que partager votre point de vue sur cette question et effectivement nous sommes aussi convaincus que la formation doit contribuer à faire évoluer les pratiques dans l'objectif de faire réussir les élèves.

Mais si les intentions sont là, les moyens n'y sont pas. Depuis plusieurs années la formation continue est mise à mal dans notre département comme dans le reste du pays. Le plan de formation est essentiellement constitué par les 18 heures d'animation pédagogique et la formation initiale. Concernant les animations pédagogiques, même s'il s'agit bien évidemment d'actions de formation, elles ne peuvent remplacer des stages longs, que les enseignants ont choisis et qui permettent véritablement de prendre du recul par rapport à la pratique professionnelle.

Cette année le bilan est catastrophique :

- 14 stages autres que les stages statutaires seulement sont proposés, dont 3 sont annulés
- Ces stages reposent uniquement sur le remplacement par des étudiants en master 2, dont le nombre est connu après la publication du pdf.
- La fusion des brigades (stage et congés longs) a eu pour conséquence la quasi disparition des moyens alloués à la formation continue. De fait un nombre important de nos collègues est exclu du dispositif des stages : collègues à temps partiel, sur poste fractionné, sur poste de remplaçant, dans les classes spécialisés, en CLIN... Il n'est pas possible de permettre à plus de trois collègues par école de partir en stage alors que des départs en nombre sur une école pourraient correspondre à un projet pédagogique spécifique. Enfin, tous les stages courts (type stages RRS ont totalement disparu)
- A l'heure actuelle, seuls 221 collègues pourraient partir en stage ce qui représente 2,75% des enseignants du département. A ce rythme, il faudrait 35 ans pour que tous les collègues bénéficient d'au moins un stage.

Plusieurs stages ne sont pas complets, cela nous interpelle car nous sommes attachés au droit à la formation continue et nous sommes convaincus que nos collègues le sont aussi. Nous pensons que d'une part les moyens de remplacement, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, attribués à la formation continue, empêchent ou dissuadent nombre de collègues de postuler sur des stages. D'autre part, les lieux de stage n'étaient pas précisés dans le PDF et cela peut être un critère de choix en terme de coût ou d'organisation personnelle. Ce sont, au bout du compte, les élèves qui en paient le prix.

Par ailleurs, lors de la réunion de présentation aux maîtres formateurs de l'organisation de la formation et du suivi des PES, il n'a pas été question des 36 heures (12 heures d'entretien et ces 24 heures de formation). Il leur est maintenant annoncé qu'ils auraient à organiser ces temps de formation notamment sur des mercredis. Ces changements, décidés sans aucune concertation avec les collègues Maîtres Formateurs, montrent comment l'administration considère les personnels en modifiant leurs missions en cours d'année et au gré des besoins. En ce qui concerne les PES, cela va considérablement alourdir leur charge de travail. En effet, l'année de stagiaire est une année difficile lors de laquelle les PES passent un temps important pour préparer leur classe. Pour le SNUipp-FSU92, tous les temps de formation doivent se dérouler sur du temps de service. Nous ne saurions accepter ce retour en arrière effectué sans anticipation aucune, qui met en péril les organisations familiales et professionnelles des formateurs comme des stagiaires.